

Les relations au bureau

Baptiste Coulmont, Université Paris 8, CRESPPA
baptiste.coulmont@univ-paris8.fr

Version de travail, 25 mai 2015

Ma communication s'inscrit dans un travail pour l'instant exploratoire sur le vote par procuration. Je vais m'intéresser ici aux indices relationnels qui sont contenus dans les listes électorales et les listes d'émargement, à l'échelle du bureau de vote. Je propose enfin un moyen, pour l'instant programmatique, pour examiner une partie de l'intensité des relations entre bureaux de vote.

L'article 3 de la Constitution de la Ve République précise que le suffrage est « toujours universel, égal et secret ». Dans certains cas cependant l'égalité et le secret sont légèrement oubliés. Parfois des votants — mandatés par une personne ne pouvant se déplacer pour voter — disposent dans les faits de deux voix. Et le secret du vote a du être concrètement partagé entre ces deux personnes.

Parce qu'il s'agit d'une relation de confiance matérialisée par l'échange d'un secret, l'étude du vote par procuration nécessite de s'intéresser non pas à l'individu votant, mais au couple mandant-mandaté : le vote est ici l'issue d'une négociation entre deux personnes, et le vote du mandaté est porté par deux personnes.

Ma communication s'appuie sur les listes électorales, qui font la liste de tous les électeurs et électrices d'une commune donnée. Ce sont des documents administratifs relativement peu utilisés dans les études sur le vote. Si elles donnent des informations individuelles précises sur un grand nombre de personnes, elles ne contiennent qu'un très petit nombre de variables. Elles contiennent plusieurs caractéristiques individuelles : date de naissance, lieu de naissance, moment de l'inscription sur ces listes, adresse. Ce sont des documents électroniques librement accessibles.

Les listes d'émargement sont les registres que les électeurs et électrices signent au moment de voter. Elles contiennent, en plus des informations contenues dans les listes électorales, la signature des personnes ayant voté, et des indications sur la procuration. Elles permettent de repérer qui a voté, qui s'est abstenu. Ce sont des documents librement accessibles pendant quelques jours après les élections, et qui ne sont pas informatisés.

Ces listes ne donnent que très peu d'informations sur les relations sociales alors même que la sociologie politique commence à prendre appui sur les analyses de réseau [Mercklé, 2011 (2004); Fowler, 2006].

Des indices de relations

Un premier niveau : les ménages

Les listes et la connaissance ethnographique du bureau de vote permettent de recomposer des ménages [Buton et al., 2012] et d'inscrire les pratiques électorales dans le cadre de ces ménages. Rappelons les résultats de l'enquête menée par Buton, Lemerancier et Mariot : les personnes d'un même ménage, résidant ensemble, présentent une même structure de participation, une participation homogène : vivre ensemble c'est voter ensemble, ou s'abstenir ensemble. Le statut du votant dans le ménage influence l'intensité de sa participation. Les personnes « isolées », qui ne vivent pas avec un autre inscrit, participent moins. Les « parents » d'un autre inscrit ont tendance à voter plus que les « couples » (sans enfant).

Sans connaissance ethnographique du bureau de vote, dans les grandes métropoles, qu'est-il possible de faire ?

Il n'est pas possible, dans les quartiers non pavillonnaires, de s'appuyer uniquement sur l'adresse postale : de nombreux ménages peuvent résider dans le même immeuble.

Des informations relationnelles secondaires peuvent quand même être extraites des listes (listes électorales et listes d'émargement) au prix d'hypothèses de travail : la combinaison d'une même adresse *et d'un même nom de famille* peut ainsi indiquer un ménage. Le « nom marital » est un indicateur supplémentaire, en ce qu'il est l'indice direct d'une relation. Mais il n'est disponible, sur les listes électorales, que pour les femmes, les hommes n'indiquant que très très rarement un nom marital. Et cette méthode ne permet pas de repérer les très nombreux ménages sociaux composés de couples non mariés.

Prenons une adresse fictive et des individus fictifs, le 12 rue des Pyrénées. 7 électeurs inscrits y résident, qui semblent composer deux ménages distincts, deux groupes familiaux. Les « Durand » (le nom de naissance le plus nombreux) sont alliés à une « Dupont » et à un « Simonet ».

| Adresse | Nom de naissance | Prénom | Nom marital |
|---------------------|------------------|---------|-------------|
| 12 rue des Pyrénées | Dupont | Sylvie | Durand |
| 12 rue des Pyrénées | Durand | Simon | |
| 12 rue des Pyrénées | Durand | Téo | |
| 12 rue des Pyrénées | Simonet | Marc | |
| 12 rue des Pyrénées | Durand | Léa | Simonet |
| 12 rue des Pyrénées | Mayer | Laurent | |
| 12 rue des Pyrénées | Bernard | Marie | Mayer |

Sur les trois bureaux de vote étudiés, les ménages ainsi repérés comptent entre 1 et 8 individus. Les ménages les plus nombreux sont constitués de personnes « isolées » (c'est à dire qu'ils sont les seuls à leur nom à habiter à cet endroit).

Cette méthode permet de recomposer des ménages de manière automatisée.

Ces listes indiquent donc des possibilités de relations. Leur intérêt réside dans leur caractère librement accessible.

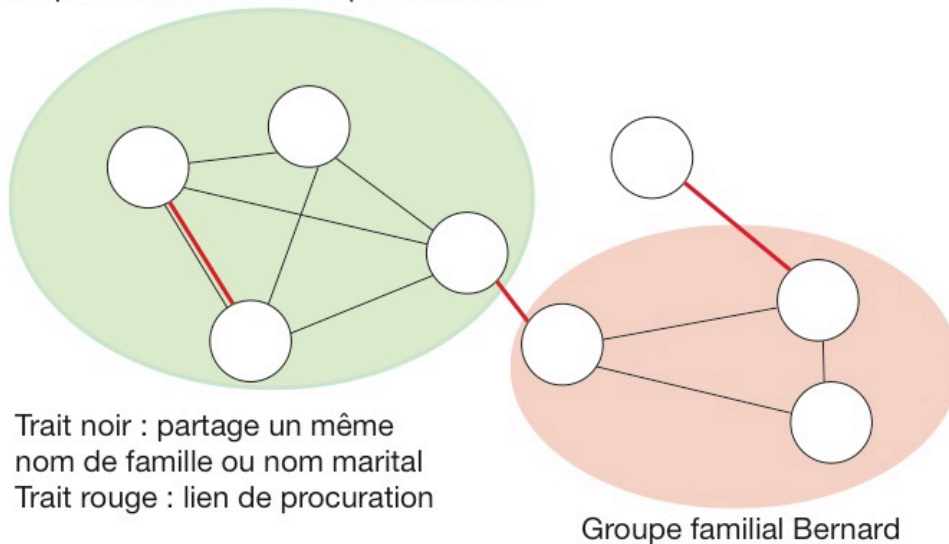
Une partie du travail a donc consisté à recomposer des « ménages électoraux », qui diffèrent évidemment des ménages sociaux : les enfants mineurs ne sont pas inscrits, les conjoints non français non plus, les personnes non inscrites non plus...

L'indice d'une relation effective

Les listes d'émargement, qu'il est possible de photographier dans les jours qui suivent l'élection, contiennent d'autres informations. Elles ne contiennent pas d'information sur le moment précis du vote (qui aurait été un indice de simultanéité des actes), mais elles recensent les votes réalisés, et aussi un indice de certaines relations effectives sous la forme des procurations. Les procurations sont enregistrées sur les listes d'émargement. Elles sont d'abord indiquées sous la forme d'une note manuscrite à la suite du nom et du prénom (note issue du dépôt d'un formulaire de demande de vote par procuration). La personne mandatée doit de plus signer au stylo rouge. En consultant ces listes, l'on peut savoir à qui Sophie Durand a donné procuration, mais aussi – au prix parfois d'un déchiffrement des signatures – si Sophie a finalement voté ou si son mandaté s'est dispensé d'accomplir sa promesse. La durée de la procuration (pour un an, pour une élection, pour un seul tour...) est aussi indiquée.

Les informations relationnelles issues des procurations sont intéressantes à plus d'un titre. Elles montrent le ménage en acte (quand elles sont établies à l'intérieur d'un même ménage), mais elles indiquent aussi d'autres relations, amicales, ou à distance, au delà des frontières de l'immeuble ou du bureau de vote. Elles indiquent alors d'autres relations, qui peuvent relier deux groupes familiaux / ménages entre eux.

Groupe familial Durand-Dupont-Simonet



La procuration, un indice intéressant

Le vote par procuration n'est pas la pratique de tous. Les procurations sont peu nombreuses. Mais elles ne sont pas rares. Aux deuxièmes tours des présidentielles de 1995 les procurations représentent 3,6% des voix exprimées ; 4,6% au deuxième tour des présidentielles de 2007. En 2012, au 2^e tour, les procurations représentent 5,4% des voix exprimées. Elles représentent alors 7,3% des voix exprimées à Paris¹. En 2012, au premier tour, elles se montent à 9,27% à Paris, et même à plus de 15% des voix exprimées dans certains bureaux de vote. Sur l'ensemble de la France, plus de 1,5 millions de personnes ont voté par procuration au deuxième tour des présidentielles. Si les procurations représentaient presque 10% des votes aux présidentielles de 2012 à Paris [Coulmont et al., 2014], cela signifie qu'environ 20% des votants, à Paris en 2012, étaient soit mandataires, soit mandatés.

C'est donc une pratique de plus en plus fréquente au cours des vingt dernières années (en 20 ans, la fréquence des procurations a été multipliée par deux), mais surtout pour les présidentielles et les législatives. Elles redoublent l'intensité du vote.

À l'échelle des métropoles, les procurations apparaissent plus fréquentes dans les quartiers bourgeois [Coulmont et al., 2014]. Les bureaux de votes peu abstentionnistes, et où se trouvent peu de bulletins blancs ou nuls, sont ceux où les procurations sont les plus fréquentes. Les bureaux participationnistes sont ceux où la procuration est fréquente, et pas seulement parce qu'il y a eu procuration (si l'on enlève le nombre de votes par procuration au nombre de votes exprimés des bureaux de vote, c'est quand même dans les bureaux les plus participationnistes que l'on trouvera le plus de procurations).

Cela rejoint une différenciation sociale et politique : En 2012, les votes par procuration apparaissent très répandus dans les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 16^e arrondissements, et comparativement beaucoup plus faibles dans les 19^e et 20^e arrondissements. La « ceinture » de HLM, située à proximité du périphérique, aux frontières de la ville, est bien repérable. Ainsi les votes par procuration sont plus fréquents dans les bureaux de vote penchant vers la droite

Les données socio-démographiques rendues disponibles par le collectif de l'ANR « Cartelec »² nous permettent de préciser certains des déterminants sociologiques du vote par procuration.

À Paris (aux élections présidentielles de 2007), à l'échelle du bureau de vote, la fréquence de la procuration est positivement corrélée à la proportion de personnes âgées : l'impossibilité de se déplacer est une bonne raison de faire une procuration. Il en va de même avec la proportion

1 Données : Ministère de l'intérieur, fichier rétrospectif du nombre de procurations par départements, 1993-2012. Ce fichier est lacunaire : à chaque élection, plusieurs départements ne font pas remonter le nombre de procurations. En 2012 manquent ainsi à l'appel l'Aisne, les Alpes de Haute Provence, les Alpes maritimes, l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude, la Haute Corse, la Drome, l'Hérault, l'Isère, le Jura, la Haute Marne, les Pyrénées atlantiques et orientales, le Tarn, la Vienne.

2 Laurent Beauguitte and Céline Colange, "Analyser les comportements électoraux à l'échelle du bureau de vote" (March 2013), <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00839899>.

d'étudiants, même si les (rares) bureaux de votes comprenant plus de 15% d'étudiants se comportent inversement. Les corrélations sont positives entre la proportion de cadres, la proportion de diplômés du supérieur, la proportion de propriétaires : la classe électoralement mobilisée est aussi une classe mobile. Et négatives avec la proportion de chômeurs, la proportion d'ouvriers et la proportion de ménages résidant en HLM.

Une régression linéaire multiple permet de montrer que l'effet de la proportion de propriétaires reste statistiquement significatif en contrôlant par la proportion de personnes âgées et de cadres (les résultats sont similaires, en termes de signe et de significativité, pour les deux tours). À proportion de cadres et de personnes âgées constante, l'augmentation de la proportion de propriétaire est liée à une augmentation de la proportion de votes par procuration.

À l'échelle régionale, les procurations sont plus fréquentes dans les villages où votent un certain nombre de non-résidents (les « originaires » étudiés par Lucie Bargel [2014]).

A l'échelle individuelle : enquête statistique sur l'économie de la confiance

Analyser les procurations à l'échelle des bureaux de vote permet de repérer des corrélations écologiques intéressantes. Il est possible de poursuivre le travail sur les individus eux-mêmes.

Je n'ai pas pu avoir accès à temps aux listes d'émargement des présidentielles de 2012. Je me suis appuyé sur l'étude des listes d'émargement de trois bureaux de vote au cours de trois scrutins (deux tours des municipales, tour unique des européennes), à Paris, en 2014. Les bureaux de vote ont été sélectionnés parmi les bureaux ayant un recours assez important à la procuration afin de permettre la comparaison entre inscrits, votants et votants par procuration. Ces bureaux de vote sont situés dans trois arrondissements différents : un arrondissement de l'Ouest parisien, plutôt bourgeois, un arrondissement du centre-nord parisien, gentrifié, et un arrondissement intellectuel de la rive gauche (dans lequel les municipales de 2014 furent compétitives). La surface de ces bureaux de vote est à cheval sur plusieurs IRIS (les lignes rouges sur la carte) et dans les calculs, j'ai pris la moyenne des 2 ou 3 IRIS concernés pour l'associer aux bureaux de vote.



Au total, ces listes consultées concernent 13209 individus-scrutins (et un peu plus de 200 individus-scrutins situés hors des bureaux de vote étudiés, qui sont ici des mandatés), cela signifie un peu plus de 4400 personnes différentes, et 356 votes par procuration, soit environ 40 procurations par tour électoral et par bureau de vote. Les procurations impliquant une mandante et une mandatée, elles concernent ici 712 individus statistiques (mais un nombre plus réduit d'individus physiques, environ 480). Dans 5 cas, les informations concernant les mandatés sont incomplètes.

Ces données ont été comparées avec les informations recueillies par Buton, Lemerrier Mariot sur un bureau de vote d'une ville de la banlieue éloignée de Paris. Buton et al. n'ayant pas spécifiquement travaillé sur les votes par procuration, les données ont été recodées.

Pour chaque inscrit (et chaque personne mandatée), nous disposons du sexe, de la date de naissance, de l'ensemble des noms et prénoms, du lieu de naissance, de l'adresse de résidence, de l'année et du mois d'inscription sur les listes électorales de l'arrondissement. Au moment des Européennes, les listes d'émargement indiquent si l'électeur inscrit est aussi « inscrit dans un centre de vote à l'étranger ».

TABLE 1 – Caractéristiques des 3 bureaux de vote étudiés

| Bureaux | C | H | D |
|---------------------------------------|------|------|------|
| Femmes (% des inscrits) | 55.3 | 52.0 | 48.6 |
| Femmes votant (% des votants) | 56.5 | 53.1 | 50.1 |
| Inscrits nés à l'étranger (%) | 13.8 | 12.3 | 14.6 |
| Électeurs nés à l'étranger (%) | 12.5 | 10.6 | 13.4 |
| Année de naissance médiane (inscrits) | 1965 | 1970 | 1971 |
| Année de naissance médiane (votants) | 1962 | 1966 | 1970 |
| IRIS | C | H | D |
| Cadres dans population active occupée | 55% | 58% | 48% |
| Chômeurs dans population active | 9% | 5% | 11% |
| 15 ans et plus sans diplôme | 5% | 7% | 11% |

Disposer ainsi des résultats de quatre bureaux de vote permet de vérifier que les résultats moyens obtenus par l'agrégation des trois bureaux parisiens sont aussi repérables au niveau de chaque bureau individuellement, séparément, et ne sont donc pas un résultat de l'agrégation de résultats qui seraient différents au niveau du bureau.

Les procurations sont des relations spécifiques. Elles sont orientées : Sophie mandate Guillaume. Elles sont indexées dans le temps, la durée et la répétition (certaines procurations valent pour un an, d'autres simplement pour un tour). Elles sont localisées (l'on connaît l'adresse du mandant et celle du mandaté). Parce que mandant et mandaté doivent appartenir à la même commune, les caractéristiques individuelles de ces deux personnes se trouvent dans les mêmes listes électorales. Cependant les couples « mandant/mandaté » diffèrent dans leur composition sexuée, et cette composition est associée à des usages différents de la distance ou de l'âge.

Quelques résultats apparaissent très importants à souligner :

1- La population des mandants n'est pas équivalente à celle des mandatés. Dans les bureaux de vote étudiés, les personnes nées à l'étranger représentent 13,6% des inscrits. Les mandants sont plus fréquemment nés en France (9% des mandants sont nés à l'étranger). Les mandatés sont plus proches de la population des inscrits : 14% sont nés à l'étranger. Sur cet indicateur, les deux populations diffèrent : mandants et mandatés ne constituent pas tout à fait la même population. C'est d'autant plus vrai que les mandatés résident parfois en dehors du bureau de vote du mandant. Pour dire bref, « on ne donne pas procuration à son jumeau », et ceux qui donnent mandat peuvent apparaître, sous un certain angle, comme des super-participants.

2- La procuration est une pratique plutôt féminine. Les votants des bureaux de vote étudiés sont, à 53%, des femmes. Mais les femmes établissent 57% des procurations, et elles

reçoivent 56% des procurations. **Les procurations entre deux femmes sont alors deux fois plus nombreuses que les procurations entre deux hommes.** Cette relation est vérifiée dans les trois arrondissements pris séparément et dans les données de Buton et al.

3- Sur un ensemble d'indicateurs (prénoms, âge, habitat HLM ou non...) les personnes votant par procuration semblent plus établies que la population des inscrits, et même que les votants. Les mandants sont plus âgés, ont souvent des prénoms surreprésentés dans les quartiers bourgeois, n'habitent pas en HLM. Les mandatés, eux, sont un peu plus proches de la moyenne des inscrits ou des votants. La procuration est une participation au carré.

L'étude d'une relation

Descendre à l'échelle du bureau de vote, et, dans les bureaux, à l'échelle des actes individuels permet de s'intéresser à la procuration comme échange civique, comme relation sociale, comme acte de confiance. L'enregistrement des procurations donne ainsi accès à un extrait des relations sociales au sein d'un bureau de vote, voire entre bureaux de vote.

Pour établir une procuration, il faut un proche que l'on peut mobiliser, et à qui dévoiler son vote. La procuration est un vote à proximité, tout en étant le vote des plus mobiles, mais d'individus mobiles ayant réussi à voter à distance. Et les différents indicateurs de proximité sociale et physique sont liés à une procuration plus ou moins forte.

5% des votantes «célibataires» (c'est à dire sans nom marital) ont recours à la procuration. C'est le cas de 7% des votantes mariées.

De nombreuses procurations sont établies entre porteur d'un même nom (45% au minimum). Ainsi, parmi les personnes (votants) qui sont les seules de leur nom à habiter à cette adresse, seules 7% ont recours à la procuration. En revanche, quand 6 individus du même nom habitent à la même adresse, alors 30% des votants ont recours à la procuration (au moins une fois au cours des trois scrutins étudiés).

Six procurations sur dix sont établies à la même adresse postale (dans le même immeuble). Sept sur dix dans le même bureau de vote. Près de neuf sur dix dans le même arrondissement. Les procurations établies à une adresse différente sont le plus souvent établies à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau.

La taille du ménage est liée à des procurations plus fréquentes, et même à des procurations plus nombreuses au sein même du ménage.

| | | nombre de mandants par ménage | | | |
|---------------|---|----------------------------------|-----|----|---|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Taille ménage | 1 | 2384 | 109 | 0 | 0 |
| | 2 | 453 | 31 | 6 | 0 |
| | 3 | 121 | 24 | 11 | 0 |
| | 4 | 68 | 13 | 6 | 0 |
| | 5 | 16 | 3 | 1 | 0 |
| | 6 | 5 | 1 | 2 | 1 |
| | 7 | 1 | 1 | 2 | 0 |

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| | 8 | 0 | 0 | 1 | 0 |
|--|---|---|---|---|---|

Avoir des proches à proximité facilite visiblement le recours à la procuration.

Conclusion

L'extension de la procuration.

Un des intérêts d'un travail sur la procuration à l'échelle d'une commune comportant une dizaine ou une vingtaine de bureaux de vote serait de pouvoir indiquer un ensemble de liens entre zones de rattachement des bureaux de vote. Deux quartiers pourraient être qualifiés de « proches », s'ils sont reliés par de nombreux liens de procuration, s'ils partagent un nombre important de votants, s'il y a circulation de votants entre ces deux quartiers.

La comparaison des listes électorales d'une année sur l'autre pourrait aussi permettre de repérer les déplacements privilégiés des inscrits d'un quartier vers l'autre.

Rappelons une évidence : mandants et mandatés ne sont pas les mêmes personnes. Et de fait, les mandatés ressemblent plus aux inscrits dans leur ensemble que les mandants, qui exhibent plusieurs spécificités. Rappelons néanmoins une autre évidence : parce que la procuration est la cristallisation d'une relation de confiance, ces deux personnes sont pourtant, par de nombreux signes, des proches. L'établissement de la procuration se fait sur cette base de différence dans la proximité.

L'étude du vote par procuration à l'échelle individuelle et à l'échelle du bureau de vote permet donc d'étudier le vote comme « acte réticulaire », comme une pratique inscrite dans un ensemble de relations sociales. Le vote, individuel et secret en droit, est encastré dans des relations sociales que la procuration permet d'objectiver. À l'échelle d'une commune, la prise en compte des votes par procuration pourrait permettre de mieux saisir les proximités sociales entre quartiers.

Bibliographie indicative

Bargel L. (2014), « Le vote des « originaires ». Mobilisation électorale et liens à (petite) distance ». *Metropolitiques*. En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Le-vote-des-originaires.html>.

Buton F. Lemercier C. & Mariot N. (2012), « The household effect on electoral participation. A contextual analysis of voter signatures from a French polling station (1982–2007) ». *Electoral Studies*, 31[2], p.434–447. En ligne : [February 27, 2014].

Coulmont B. Charpentier A. & Gombin J. (2014), « Un homme, deux voix. Le vote par procuration ». *La vie des idées*. En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Un-homme-deux-voix-le-vote-par.html>.

Fowler J.H. (2006), « Connecting the Congress: A Study of Cosponsorship Networks ». *Political Analysis*, 14[4], p.456–487. En ligne : [July 3, 2012].

Mercklé P. (2011),(2004) *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, Editions La Découverte.